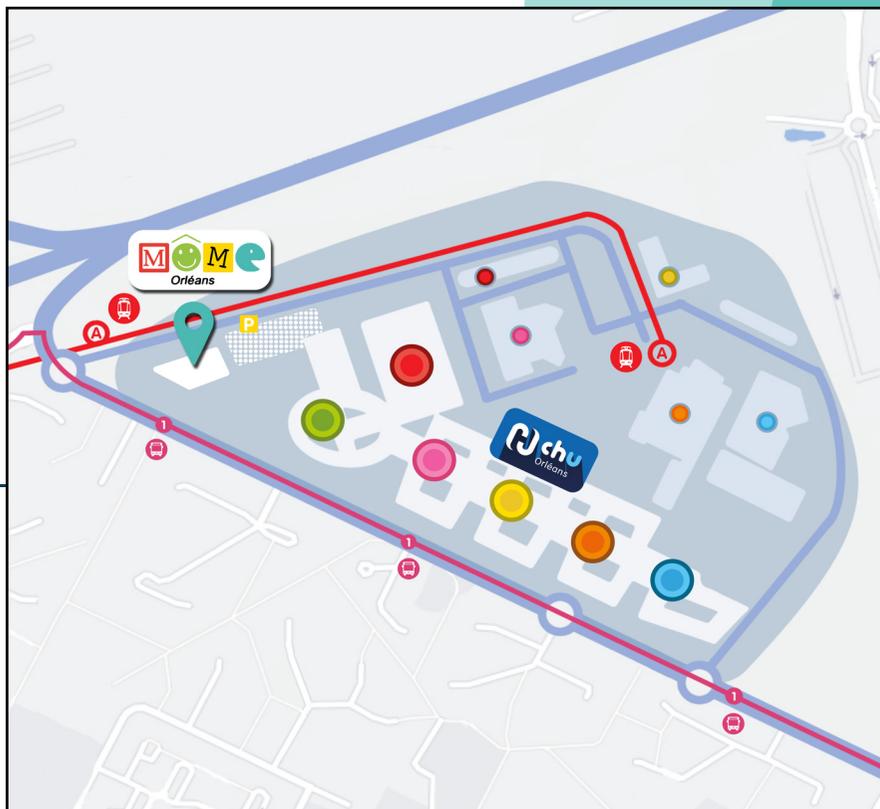


Informations patients et proches



Maison d'Accueil Hospitalière Non Médicalisée 14 Av. de l'Hôpital 45100 ORLEANS LA SOURCE

Informations complémentaires :

Horaires : 9h - 19h

Vous avez des questions ?

Vous souhaitez en savoir plus sur la Maison d'Accueil Hospitalière :

Tél. : 02 38 74 43 41

Site Internet : www.momeorleans.fr



**Votre séjour à la Maison
d'Accueil Hospitalière
Non Médicalisée**

Vous allez être accueilli(e) à la Maison d'Accueil Hospitalière non Médicalisée dans le cadre de votre séjour hospitalier.

Votre prise en charge et votre parcours vont s'effectuer dans un environnement confortable et sécurisé tant à l'hôpital qu'à la Maison d'Accueil Hospitalière.

Pourquoi suis-je orienté(e) à la Maison d'Accueil Hospitalière Non Médicalisée ?

Elle permet un hébergement dans un environnement confortable et sécurisé en amont ou en aval de votre séjour hospitalier, en proximité de l'Hôpital.

Au cours de votre consultation avec le praticien, ce dernier va évaluer cette possibilité avant ou après votre séjour à l'Hôpital.

Il vous informera, répondra à l'ensemble de vos questions et recueillera votre consentement.

Il réalisera, alors, une prescription médicale du séjour non hospitalier. De ce fait, les frais de ce séjour ne seront pas à votre charge.

Quels sont les avantages de la Maison d'Accueil Hospitalière Non Médicalisée ?

- Vous êtes au calme, en proximité de l'hôpital. Vous profitez d'une chambre et d'une salle de bain individuelle avec le confort et l'intimité comme à l'hôtel
- Vous êtes autonome pour vous laver, manger et vous déplacer. Vous portez vos propres vêtements pour un meilleur confort
- Votre séjour à la Maison Hospitalière est pris en charge financièrement
- Vous avez vos repas de prévu



Comment se passe la prise en charge ?

Lors de votre consultation avec le praticien, vous êtes informé(e) de l'organisation de votre séjour à l'hôpital et à la Maison d'Accueil Hospitalière Non Médicalisée, si cela est nécessaire.

Au cours de cette consultation, le médecin recueille votre consentement et réalise une prescription médicale.

Une fois la chambre réservée à la Maison Hospitalière, la secrétaire du service hospitalier vous rappelle pour vous confirmer la réservation et l'organisation de votre séjour en amont ou en aval de l'hospitalisation à la Maison d'Accueil Hospitalière.

En amont de votre séjour à l'hôpital, vous arrivez directement à la Maison d'Accueil Hospitalière.

Un bénévole de cette structure vous accueille et vous installe dans votre chambre. Il vous montre les différents espaces, dont la cuisine, avec vos repas réservés. Si vous avez besoin d'un transport, l'équipe soignante le prévoit et un brancardier vient vous chercher pour vous accompagner dans l'unité de soin où vous allez recevoir votre traitement en amont de l'heure de votre hospitalisation.

En aval de votre séjour à l'hôpital, et après votre sortie administrative, vous allez directement à pied ou accompagné d'un brancardier à la Maison d'Accueil Hospitalière. Un bénévole de cette structure vous accueille et vous installe dans votre chambre. Il vous montre les différents espaces, dont la cuisine, avec vos repas réservés.

Le lendemain, votre transport sanitaire ou vos proches peuvent venir vous chercher directement à la Maison Hospitalière.

Possibilité de présence d'un accompagnant

Nous vous souhaitons un agréable séjour à la Maison d'Accueil Hospitalière Non Médicalisée.

